



## Prime ou indemnité de depart en retraite.

Par **Vanaldervelt**, le **14/01/2010** à **17:11**

Bonjour,

j'aimerais me renseigner pour ma maman qui sera en retraite au 1er fevrier 2010, son dossier est complet, validé, son nombre de trimestres est atteint...

Elle possède 13 ans d'ancienneté dans l'entreprise qu'elle quittera fin fevrier, Peut-elle bénéficier d'une prime de départ en retraite dans la mesure ou c'est elle qui part en retraite et non son employeur qui lui impose un depart en retraite?

D'avance merci pour votre réponse.